

## POINT 12 DE L'ORDRE DU JOUR<sup>1</sup>

### Noms conventionnels

#### a) Définition;

#### b) Usage

### NOMS CONVENTIONNELS, DÉFINITION, USAGE\*

Rapport présenté par l'Autriche, les Pays-Bas, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse

#### Définition

Dans la mesure où il s'agit de normaliser les noms géographiques, un exonyme (ce terme étant plus approprié que « nom conventionnel » ou « nom consacré ») peut être défini comme un nom géographique employé dans une certaine langue pour désigner une entité géographique située en dehors de la région où cette langue a un statut officiel et différant par sa forme du nom employé dans la ou les langues officielles de la région où est située l'entité géographique. On peut citer à titre d'exemples :

« Geneva » est l'exonyme anglais de « Genève » (français).

« Tago » est l'exonyme français de « Tajo » (espagnol), « Tejo » (portugais).

« Rakousko » est l'exonyme tchèque de « Oesterreich » (allemand).

« Cologne » est l'exonyme français de « Köln » (allemand).

« Strassburg » est l'exonyme allemand de « Strasbourg » (français), ce dernier nom étant la seule forme officielle.

« Luik » est l'exonyme néerlandais de « Liège » (français).

« Anvers » est l'exonyme français de « Antwerpen » (néerlandais).

(Mais : « Brussel » n'est pas un exonyme de « Bruxelles » (français) et « Bozen » n'est pas un exonyme de « Bolzano » (italien) — les noms néerlandais « Brussel » et allemand « Bozen » étant officiellement employés en même temps que les noms français « Bruxelles » et italien « Bolzano » respectivement.)

#### Usage

Comme toute autre unité lexicale, les exonymes font partie du vocabulaire d'une langue donnée. Ils « appartiennent » à la communauté linguistique qui les emploie. Ce n'est donc ni à la nation à laquelle

appartient l'entité géographique en question, ni à aucun organisme international de décider si l'usage d'un exonyme doit être maintenu ou non.

Si l'on considère la situation dans son ensemble, on constate que les exonymes sont de moins en moins employés. On tend généralement à remplacer les exonymes des entités géographiques peu importantes par les noms officiels en usage sur place. Ainsi, de nombreux exonymes utilisés autrefois ont pratiquement disparu. On peut toutefois prédire, sans trop de risques de se tromper, qu'un certain nombre d'exonymes subsisteront dans les diverses langues.

Actuellement, la situation est instable : elle est en évolution constante et cette évolution se poursuivra certainement. De plus, les conditions diffèrent selon le milieu culturel, comme selon le champ d'application. Toutes choses dont il convient de tenir compte quand on s'efforce de formuler des directives ou des recommandations.

Le problème des exonymes est essentiellement de nature linguistique ; mais il présente également d'autres aspects dont il convient de tenir compte.

C'est ainsi qu'on peut invoquer plusieurs arguments en faveur du maintien des exonymes existants. En effet, les exonymes font partie du vocabulaire d'une langue donnée ; leur élimination globale appauvrirait ce vocabulaire et serait incompatible avec une politique linguistique judicieuse. De plus, les exonymes sont généralement autant de témoignages de contacts de longue date entre les peuples en question, et de preuves inestimables des rapports historiques et culturels qui existent entre eux. Nombre d'exonymes sont profondément enracinés dans le système lexical de la langue, et cela est tout particulièrement vrai pour les entités géographiques importantes. Enfin, le remplacement des exonymes par les noms officiels en usage sur place cause fréquemment des difficultés d'orthographe et de prononciation aux utilisateurs de la langue.

Par contre, les exonymes présentent parfois quelques inconvénients. Un nombre excessif d'exonymes dans le vocabulaire d'une langue est un fardeau excessif pour la mémoire des utilisateurs de cette langue, surtout quand il s'agit des noms de petits détails géographiques. De plus, l'emploi d'exonymes plutôt que de noms officiels peut prêter à confusion dans certaines activités inter-

<sup>1</sup> Un document présenté par Israël et se rapportant à ce point de l'ordre du jour a déjà été reproduit dans la section consacrée au point 7.

\* Le texte original du présent rapport, soumis en anglais, a paru sous la cote E/CONF.61/L.24.

nationales et notamment en matière de communications ou de circulation routière.

En conséquence, il importe, dans chaque cas particulier, de bien peser les avantages et les inconvénients de l'exonyme. Le problème ne doit pas être abordé sous un angle politique ou nationaliste : l'existence et l'usage d'un exonyme ne doivent en aucun cas être interprétés comme l'illustration d'une revendication de la communauté linguistique qui emploie l'exonyme sur l'entité géographique désignée.

Dans le débat concernant les exonymes, il faut éviter deux positions extrêmes. Tout d'abord il faut éviter l'attitude «romantique» de ceux qui tendent à défendre tous les exonymes du vocabulaire présent et passé d'une langue donnée, allant jusqu'à reprendre des exonymes devenus désuets — attitude peu pratique et qui manque de réalisme. Il faut également éviter l'attitude «internationaliste» qui s'oppose à l'emploi de tout exonyme et prône le remplacement des exonymes par les noms officiels, tendant ainsi à introduire dans le vocabulaire une multitude de nouveaux mots étrangers, même lorsqu'il s'agit de lieux géographiques importants et connus.

Le problème est, on le voit, très complexe, et il n'est par conséquent pas question d'édicter des règles générales pour l'emploi des exonymes dans tous les domaines d'activité, pas plus qu'il n'est possible de donner une liste complète et détaillée de ces domaines.

Les exemples ci-après permettent de comparer la fréquence des exonymes dans des domaines parallèles.

Les exonymes seront plus fréquents,

Dans :

- Le langage parlé
- Les textes
- La littérature
- Les textes offerts au grand public
- Les cartes faites à des fins générales et éducatives et à l'usage d'une communauté linguistique

Que dans :

- La langue écrite
- Les tableaux et les cartes
- Les textes techniques
- Les textes destinés aux spécialistes
- Les cartes spécialisées (par exemple cartes routières) et à usage international

On emploiera aussi plus souvent des exonymes pour certaines catégories d'entités géographiques que pour d'autres : par exemple, plus souvent pour les détails de vastes dimensions ou de grande importance tels que les pays, les capitales, etc. que pour les petits détails. De même, ils seront plus fréquemment employés pour les entités qui ont été longtemps célèbres dans la communauté linguistique.

Même dans les cas où l'emploi des exonymes est légitime, il peut parfois se révéler avantageux d'ajouter le nom local officiel, l'une des deux expressions étant placée entre parenthèses ou après une barre oblique, par exemple : Gênes (Genova), Genova (Gênes), Gênes/Genova, Genova/Gênes.

Il serait très souhaitable que chaque communauté linguistique publie une liste indiquant les exonymes qu'elle emploie pour désigner les détails géographiques et topographiques situés hors de sa région linguistique, donnant l'un à côté de l'autre l'exonyme et le nom local officiel.

Il conviendrait de recommander fermement aux éditeurs des ouvrages cartographiques ayant des fins éducatives et/ou à l'usage du grand public (comme les cartes scolaires, les atlas scolaires, les cartes des encyclopédies, etc.) d'employer des exonymes, surtout pour les lieux habités et les grands détails géographiques, mais de s'assurer qu'ils ne sont pas désuets ni sortis de l'usage commun.

Dans toutes les communications écrites ou orales où l'emploi d'un exonyme nuirait à la compréhension, c'est-à-dire à la possibilité d'identification du lieu en question, ou bien où il pourrait risquer d'éveiller des sentiments inamicaux, il est recommandable de remplacer l'exonyme par le nom officiel ou du moins de mentionner ce nom à côté de l'exonyme.

La Conférence devrait envisager d'adopter des recommandations appropriées tenant compte des considérations qui précèdent.

## ANCIENS NOMS CONVENTIONNELS (NOMS CONSACRÉS) NE FIGURANT PLUS DANS LA NOMENCLATURE DE L'UNITED STATES BOARD ON GEOGRAPHIC NAMES\*

### Rapport présenté par les Etats-Unis d'Amérique

Les noms qui figurent dans la liste ci-après ont jadis été approuvés par l'United States Board on Geographic Names en tant que noms consacrés dont l'emploi était facultatif. A l'occasion de la révision à laquelle le Board a procédé en vue de la publication de la nomenclature *Conventional Names Gazetteer* en mars 1972, on a jugé qu'il n'était plus nécessaire de répertorier ces noms<sup>1</sup>. Ne figurent pas dans cette liste les noms

d'entités anciennes dont l'usage n'est concevable que dans un contexte historique (par exemple : *Armorica*) et les désignations encore usitées d'entités dont les noms sont passés de la catégorie des «noms consacrés» à celle des «noms anglais», ou de la catégorie «forme longue» à la catégorie «forme abrégée» (par exemple : *Cameroon, Ireland, Gambia*).

\* Le texte original de ce rapport a paru sous la cote E/CONF.61/L.52/Add.1.

<sup>1</sup> Des exemplaires de la nomenclature *Conventional Names Gazetteer* ont été distribués aux participants sous la cote E/CONF.61/L.52; on peut également consulter cette nomenclature à la Cartothèque de l'Organisation des Nations Unies.

<i>Nom consacré</i>	<i>Région</i>
Abadan	Iran
Abadan Island	Iran
Abkhazia	URSS
Adzharia	URSS